

# STATISTIQUES

## CAISSES DE PRÉVOYANCE

EN

# FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

## EXAMEN

DES

## COMPTES DES ANNÉES 1906 ET 1907

PAR LA

### COMMISSION PERMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874  
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868  
modifié par l'arrêté royal du 24 octobre 1904

## CHAPITRE PREMIER

### SITUATION DES CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYANCE

Des six caisses communes de prévoyance établies dans le pays en faveur principalement des ouvriers mineurs, trois (celles de Liège, de Namur et du Luxembourg) sont entrées en liquidation lors de la mise en vigueur de la loi

- (1) La Commission permanente est actuellement composée comme suit :
- MM. DEJARDIN (L.), Directeur général des Mines, président ;  
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président ;  
CROMBOIS (B.), ancien président de la Commission administrative de la Caisse de Charleroi, membre ;  
DEGUELDRE (O.), membre de la Commission administrative de la Caisse du Centre, id. ;  
LEROY (A.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons, id. ;  
MAINGIE (L.), secrétaire de l'Association des Actuaire belges, membre de la Commission des Accidents du Travail, id. ;  
WODON (L.), directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint de la Commission des Accidents du Travail, id. ;  
VAN RAEMDONCK (Alb.), chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, membre-secrétaire.

du 23 décembre 1904 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail; elles ne subsistent plus que pour le service des pensions et secours accordés à la suite d'accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1905. Les trois autres, dont le champ d'action embrasse les bassins houillers de la province de Hainaut, à savoir celles de Mons, du Centre et de Charleroi, ont été maintenues après une réorganisation leur permettant de remplir la double mission qui leur incombe désormais : la liquidation des charges du passé pour les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> juillet 1905 et le service de la retraite des vieux ouvriers mineurs pour le passé et pour l'avenir.

Les établissements affiliés aux trois Caisses de prévoyance du Hainaut ont été de 57 en 1906 et en 1907.

Ces établissements ont occupé pendant ces deux années respectivement 98,495 et 101,373 ouvriers.

Le présent rapport comprend les exercices 1906 et 1907.

§ 1<sup>er</sup>

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DU COUCHANT DE MONS

## I. — CAISSE DES ACCIDENTS (1)

Pendant les années 1906 et 1907, les recettes se sont élevées respectivement à fr. 152,122-32 et fr. 142,495-00; elles se décomposent comme suit :

Intérêts des fonds placés et primes de rembourse- ment . . . . . fr.	1906	1907
Subside de l'Etat . . .	144,314 72	135,497 95
Subside de la Province.	6,777 60	6,302 »
	1,030 »	695 05
TOTAUX, fr.	152,122 32	142,495 »

(1) La Caisse des accidents ne subsiste plus que pour l'apurement de son actif; les recettes ne comprennent plus que les intérêts des fonds versés et les subsides.

Les dépenses pendant les mêmes exercices ont été de fr. 407,156-52 et de fr. 370,422-70, et se subdivisent ainsi qu'il suit :

	1906	1907
Pensions et secours. fr.	398,493 62	361,789 46
Frais d'administration .	8,662 90	8,633 24
TOTAUX, fr.	407,156 52	370,422 70

Le tableau ci-après donne le relevé des recettes et des dépenses pour la dernière période quinquennale.

## Caisse des accidents.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses	Excédent des dépenses sur les recettes
1903. . .	764,275 88	515,287 30	248,988 58	»
1904. . .	795,649 15	508,935 89	286,713 26	»
1905. . .	437,641 08	462,311 92	»	24,670 84
1906. . .	152,122 32	407,156 52	»	255,034 20
1907. . .	142,495 »	370,422 70	»	227,927 70

L'avoir de la Caisse des accidents était au 31 décembre 1905 de fr. 3,958,811-98.

Cet avoir a été réduit à fr. 3,703,777-78 au 31 décembre 1906 et à 3,475,850-08 au 31 décembre 1907.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1907, les charges en pensions viagères et temporaires, incombant à la Caisse des accidents, s'élevaient à fr. 375,064-65 à répartir entre 2,366 titulaires; au 1<sup>er</sup> janvier 1908, leur montant n'était plus que de fr. 346,105-35 et le nombre des titulaires de 2,190.

## II. — CAISSE DE RETRAITE

Les recettes de cette Caisse, pendant les années 1906 et 1907, se sont élevées respectivement à fr. 402,847-24 et fr. 452,781-26. Elles se subdivisent comme suit :

	1906	1907
Cotisation des affiliés (1 % des salaires) . . fr.	364,796 65	411,364 29
Subside de l'Etat . . .	5,231 30	5,493 70
Subside de la Province . . . . .	795 »	605 95
Quote-part dans le subside de la Province accordé à titre d'intervention dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers . . . . .	200 25	249 »
Intérêts des capitaux placés . . . . .	31,824 04	35,068 32
<b>TOTAUX, fr.</b>	<b>402,847 24</b>	<b>452,781 26</b>

Les dépenses ont atteint fr. 328,837-03 pendant l'exercice 1906 et fr. 344,138-75 pendant l'exercice 1907; elles se décomposent comme suit :

	1906	1907
Pensions des vieux ouvriers . . . . . fr.	244,520 24	254,670 49
Pensions de veuves de vieux ouvriers. . . . .	77,630 49	81,941 01
Frais d'administration	322,150 73	336,611 50
	6,686 30	7,527 25
<b>Total des dépenses, fr.</b>	<b>328,837 03</b>	<b>344,138 75</b>

Les recettes ont donc été supérieures aux dépenses respectivement de fr. 74,010-21 et de fr. 108,642-51.

Le tableau suivant donne le relevé des recettes et dépenses pendant les cinq dernières années.

Caisse de retraite

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1903 . . . . .	337,433 83	292,569 09	44,864 74
1904 . . . . .	331,997 32	302,501 68	29,495 64
1905 . . . . .	318,444 59	311,534 36	6,910 23
1906 . . . . .	402,847 24	328,837 03	74,010 21
1907 . . . . .	452,781 26	344,138 75	108,642 51

L'avoir de la Caisse de retraite était au 31 décembre 1906 de fr. 1,043,931-56; il s'élevait au 31 décembre 1907 à fr. 1,152,574-07.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1907, les pensions de retraite servies aux vieux ouvriers et aux veuves de vieux ouvriers comportaient une charge de fr. 326,993-80 à répartir entre 2,617 personnes; la moyenne par tête était donc de fr. 124-95.

Le montant total des pensions s'est élevé au 1<sup>er</sup> janvier 1908 à fr. 343,080-60; leurs titulaires étant au nombre de 2,740, la moyenne par tête a été de fr. 125-21.

## § 2.

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DU CENTRE

Comme il a été dit dans le précédent rapport, la Caisse du Centre, à l'exemple de celle du Couchant de Mons, s'est subdivisée en deux sections, dénommées Caisse des vieillards ou section A et Caisse des blessés ou section B.

## CAISSE DES VIEILLARDS OU SECTION A.

Pendant les années 1906 et 1907 les recettes de cette section ont été les suivantes :

Retenues sur les salaires (0.70 % des salaires) . . . . . fr.	1906 — 172,823 57	1907 — 188,133 22
Subventions des exploitants (0.70 % des salaires)	172,823 58	188,133 21
Cotisations des délégués à l'Inspection des mines . . . . .	126 »	121 80
Reliquat du subside provincial en faveur de vieux ouvriers. . . . .	415 »	332 50
Subsides de l'Etat et de la Province . . . . .	6,600 40	6,896 38
Intérêts bonifiés en comptes-courants. . . . .	38,028 80	40,327 90
Total des recettes, fr.	390,817 35	423,945 01

Les dépenses pendant les mêmes exercices ont été de fr. 341,131-25 et fr. 348,143-55, et se décomposent comme suit :

	1906 —	1907 —
Pensions et secours. fr.	338,126 50	345,554 50
Frais d'administration.	3,004 75	2,589 05
TOTAUX, fr.	341,131 25	348,143 55

L'avoir de la Caisse des vieillards était au 1<sup>er</sup> janvier 1906 de fr. 1,229,733-80.

Cet avoir s'élevait à fr. 1,279,419-90 au 31 décembre 1906, et à fr. 1,355,221-36 au 31 décembre 1907.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1907, les charges en pensions viagères et temporaires se montaient à fr. 342,822-00, à répartir entre 1,171 vieux ouvriers pour un montant de fr. 254,640. et 980 veuves de vieux ouvriers se partageant une somme de fr. 88,182-00.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1908, les mêmes charges se sont élevées à fr. 351,477-60 à répartir entre 1,197 vieux ouvriers pour un montant de fr. 260,865-60 et 1,010 veuves de vieux ouvriers se partageant une somme de fr. 90,612-00.

## CAISSE DES BLESSÉS OU SECTION B.

Les recettes de cette Caisse se sont élevées respectivement à fr. 181,746-19 et fr. 193,123-45 pendant les années 1906 et 1907.

Ces recettes se décomposent comme suit :

	1906 —	1907 —
Subsides de l'Etat et de la Province . . . fr.	4,513 60	4,414 52
Retenues sur les salaires (0.30 % des salaires)	74,062 95	80,628 51
Subventions des exploitants (0.30 % des salaires)	74,062 94	80,628 52
Cotisations des délégués à l'inspection des mines . . . . .	54 »	52 20
Intérêts des capitaux.	29,052 70	27,399 70
TOTAUX, fr.	181,746 19	193,123 45

Les dépenses ont atteint respectivement fr. 233,276-75 en 1906 et fr. 222,854-40 en 1907.

Elles se répartissent comme suit :

	1906		1907
Pensions et secours. fr.	230,238 »		218,869 10
Gratifications à des veuves remariées . . .	984 »		2,328 »
Frais d'administration	2,054 75		1,657 30
<b>TOTAUX, fr.</b>	<b>233,276 75</b>		<b>222,854 40</b>

L'avoir de la Caisse des blessés s'élevait à fr. 973,660-22 au 1<sup>er</sup> janvier 1906, il a été successivement réduit à fr. 922,129-66 au 31 décembre de cette année et à fr. 892,398-71 au 31 décembre 1907.

Parallèlement, les charges qui se montaient à fr. 238,942-80 au 1<sup>er</sup> janvier 1906 se sont abaissées à fr. 225,045-60 au 1<sup>er</sup> janvier 1907, et à fr. 215,134-80 au 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Le tableau ci-après donne le relevé des recettes et dépenses de la Caisse de prévoyance du Centre pendant la dernière période quinquennale.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Avoir	Charges
	Sections A et B		au 31 décembre	au 31 décembre
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1903 . . . .	664,992 19	558,887 30	2,126,745 87	558,128 40
1904 . . . .	660,216 95	567,936 20	2,217,257 62	562,867 20
1905 . . . .	564,031 85	576,761 45	2,203,394 02	572,950 80
1906 . . . .	572,563 54	574,408 »	2,201,549 56	567,867 60
1907 . . . .	617,068 46	570,997 95	2,247,620 07	566,612 40

## § 3.

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DE CHARLEROI

Pendant les années 1906 et 1907, les recettes de cette Caisse se sont élevées respectivement à fr. 928,718-08 et à fr. 931,389-35.

Elles se décomposent comme suit :

	1906	1907
1° Subside de l'Etat. fr.	13,931 80	13,870 30
2° Subside de la Province	2,573 »	2,937 »
3° Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires payés aux ouvriers (1)	823,378 »	823,378 »
4° Intérêts des fonds placés . . . . .	88,484 28	90,853 05
5° Cotisation de l'Etat pour les délégués à l'inspection des mines . . . . .	351 »	351 »
<b>Ensemble, fr.</b>	<b>928,718 08</b>	<b>931,389 35</b>

Quant aux dépenses, elles ont été les suivantes :

## ACCIDENTS (2)

1° Pensions viagères. fr.	247,988 02	234,206 98
2° Id. temporaires.	29,479 56	26,466 64
3° Secours. . . . .	304,064 68	274,406 75
<b>Ensemble, fr.</b>	<b>581,532 26</b>	<b>535,080 37</b>

(1) Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1905, la cotisation représentait 1 1/2 % des salaires payés en 1905; à partir de cette date, la cotisation est devenue fixe et représente 1 1/2 % de la moyenne des salaires payés pendant les dix dernières années (1895 à 1904 inclus).

(2) Pensions et secours accordés pour les accidents survenus avant l'application de la loi sur la réparation des accidents du travail, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> juillet 1905.

## VIEILLESSE

1° Pensions viagères. fr.	209,336 08	217,193 44
2° Id. temporaires.	90 »	90 »
3° Secours. . . . .	34,870 05	27,471 03
	<u>244,296 13</u>	<u>244,754 47</u>

Ajoutant à ces chiffres  
ceux des frais d'adminis-  
tration ou . . . . .

12,111 75 12,590 43

on trouve fr. 837,940 14 792,425 27  
pour chiffres totaux des dépenses.

En 1905, celles-ci avaient atteint fr. 863,316-99.  
Comparées aux recettes, les dépenses ont laissé en  
1906 et 1907 des excédents s'élevant à fr. 90,777-94 et  
fr. 138,964-08 qui, ajoutés à l'encaisse au 1<sup>er</sup> janvier 1906,  
soit fr. 2,769,768-73, portent l'avoir de l'association au  
1<sup>er</sup> janvier 1908 à fr. 2,999,510-75.

Nous consignons dans le tableau suivant le mouvement  
des recettes et des dépenses pendant la dernière période  
quinquennale.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1903. . . . .	1,059,306 89	822 928 45	236,378 44
1904. . . . .	980,832 26	846,386 29	134,435 97
1905. . . . .	883,860 86	863,316 99	20,543 87
1906. . . . .	928,718 08	837,940 14	90,777 94
1907. . . . .	931,389 35	792,425 27	138,964 08

Les charges au 1<sup>er</sup> janvier 1908 s'élevaient au total  
à fr. 760,900-73, dont fr. 515,604-90 pour les pensions

et secours d'accidents à répartir entre 3,305 personnes  
et fr. 245,295-83 pour les pensions de vieillesse à partager  
entre 2,509 bénéficiaires.

## § 4.

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LIÈGE

(en liquidation)

La Caisse de Liège, dissoute depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1905,  
ne subsiste plus que pour la liquidation des pensions  
allouées à la suite d'accidents survenus avant cette date.

La Caisse a été déchargée depuis le même jour du service  
des secours de vieillesse, dont les sociétés charbonnières  
affiliées ont assumé le service.

Nous résumons ci-dessous les opérations de la Caisse  
pendant les exercices 1906 et 1907.

	Recettes	
	1906	1907
Subside du Gouverne- ment. . . . . fr.	5,202 90	5,379 20
Intérêts des capitaux pla- cés . . . . .	101,407 80	99,350 82
Fr.	<u>106,610 70</u>	<u>104,730 02</u>
	Dépenses.	
Pensions et secours. fr.	320,315 »	304,997 »
Frais d'administration générale. . . . .	10,013 95	10,250 »
Commissions de banque.	—	825 78
Fr.	<u>330,328 95</u>	<u>316,072 78</u>

Avoir de la Caisse aux 1 <sup>er</sup> janvier 1906 et 1907. . . . . fr.	1906 — 3,104,140 11	1907 — 2,880,421 86
Excédent des dépenses sur les recettes des exercices 1906 et 1907	223,718 25	211,342 76
Avoir aux 1 <sup>er</sup> janvier 1907 et 1908 . . . . . fr.	2,880,421 86	2,669,079 10

Le tableau ci-après permet de comparer le mouvement financier des cinq dernières années.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Excédent des dépenses	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1903. . . . .	991,780 24	830,951 91	160,828 33	»	3,036,038 54
1904. . . . .	937,905 99	845,008 29	122,817 70	»	3,158,856 24
1905. . . . .	555,807 53	596,161 90	»	40,354 37	3,118,501 87
1906. . . . .	106,610 70	330,328 95	»	223,718 25	2,880,421 86
1907. . . . .	104,730 02	316,072 78	»	211,342 76	2,669,079 10

Le montant des charges au 1<sup>er</sup> janvier 1908 s'élevait encore à fr. 296,394-00 à répartir entre 1,798 titulaires de pensions ou secours accordés pour accidents.

## § 5.

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DE NAMUR

(EN LIQUIDATION)

## Recettes.

Les recettes totales de la caisse pendant les années 1906 et 1907 se sont élevées respectivement à fr. 13,312-70 et fr. 11,621-92 qui se décomposent comme suit :

	1906 —	1907 —
Subsides de l'Etat (1) fr.	3,516 90	3,250 60
Subside de la Province.	1,642 »	550 »
Intérêts des fonds pla- cés, etc. . . . .	8,153 80	7,821 32
TOTAUX, fr.	13,312 70	11,621 92

## Dépenses.

Les dépenses totales se sont élevées aux sommes de fr. 23,663-15 et fr. 20,510-48; elles se décomposent comme suit :

	1906 —	1907 —
Pensions et secours . fr.	20,984 20	17,978 85
Traitements du secrétaire et du trésorier. . .	1,800 »	1,800 »
Impressions et frais de bureau . . . . .	119 95	107 95
Dépenses diverses . .	759 »	623 68
TOTAUX, fr.	23,663 15	20,510 48

## Situation de la Caisse.

Aux 1 <sup>er</sup> janvier 1906 et 1907, l'avoir était de . . . . . fr.	1906 — 267,718 61	1907 — 257,368 16
A ajouter les recettes .	13,312 70	11,621 92
	281,031 31	268,990 08
A déduire les dépenses des dites années . .	23,663 15	20,510 48
Aux 31 décembre 1906 et 1907, l'avoir était de . . . . .	257,368 16	248,479 60

(1) Ces sommes comprennent une allocation extraordinaire accordée par le Gouvernement pour subvenir à des nécessités spéciales. Il est rendu compte de l'emploi de ces fonds dans les sommes portées aux dépenses pour pensions et secours.

L'avoir de la Caisse a donc diminué, par comparaison avec l'année 1905, de fr. 22,739-37.

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations de la Caisse pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1903. . .	73,161 57	65,540 »	7,621 57	»	276,233 50
1904. . .	71,594 08	67,720 05	3,874 03	»	280,107 53
1905. . .	39,196 23	51,585 15	»	12,388 92	267,718 61
1906. . .	13,312 70	23,663 15	»	10,350 42	257,468 16
1907. . .	11,621 92	20,510 48	»	8,888 56	248,479 60

## § 6

## CAISSE DE PRÉVOYANCE DU LUXEMBOURG

(EN LIQUIDATION)

	1906	1907
Recettes . . . . . fr.	1,300 51	1,268 24
Dépenses . . . . .	3,537 05	3,386 20
Déficit, fr.	2,236 54	2,117 96

L'avoir de la Caisse était au 31 décembre 1905 de fr. 46,094-81; au 31 décembre 1907, elle n'est plus que de fr. 41,740-31.

Les recettes des années 1906 et 1907 se décomposent comme suit :

	1906	1907
Subside de l'Etat. . fr.	61 50	53 20
Rente sur l'Etat . . .	720 »	720 »
Intérêts et arrérages de la Caisse d'épargne.	519 01	494 94
TOTAUX, fr.	1,300 51	1,268 24

Les dépenses de 1906 et 1907 se décomposent comme suit :

	1906	1907
Pensions et secours. fr.	3,104 55	2,963 70
Frais d'administration .	432 50	422 50
TOTAUX, fr.	3,537 05	3,386 20

## CHAPITRE II

## § 1. — PENSIONS ET SECOURS.

Nous avons jugé utile de faire suivre les renseignements concernant le mouvement de chacune des Caisses des tableaux ci-après, dressés dans la même forme que ceux qui se trouvent dans les rapports précédents de notre Commission; il n'est plus possible toutefois d'établir une comparaison avec les exercices antérieurs, les Caisses de prévoyance de Liège, de Namur et de Luxembourg ne subsistant plus que pour la liquidation des charges d'accidents du passé, et les Caisses du Couchant de Mons, du Centre et du Luxembourg continuant seules à assumer, outre les charges d'accidents, le service des pensions et secours de vieillesse.

## Opérations des Caisses de Prévoyance en 1906.

PENSIONS ET SECOURS

DISTRIBUÉS.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES				SECOURUES		MONTANT DES PENSIONS ET SECOURS					
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg
<b>1<sup>o</sup> A la suite</b>				<b>d'accidents.</b>								
<i>1<sup>o</sup> Pensions viagères</i>												
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler.	1,324	506	903	1,045	39	(1)	254,702 95	110,359 56	166,882 50	187,756 »	3,510 »	(1)
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler.	884	659	348	607	78	»	125,718 52	135,610 86	47,482 50	93,806 »	6,539 »	»
c) Parents d'ouvriers morts par accident.	30	18	167	29	5	»	4,538 »	2,017 60	15,873 »	4,931 »	252 »	»
Ensemble . . .	2,238	1,183	1,418	1,681	122	»	384,959 47	247,988 02	230,238 »	286,493 »	10,301 »	»
<i>2<sup>o</sup> Pensions temporaires.</i>												
d) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, frères et sœurs d'ouvriers tués.	330	564	»	246	43	»	13,534 15	29,479 56	»	16,272 »	413 »	»
<i>3<sup>o</sup> Secours.</i>												
e) Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, dots de veuves se remariant.	»	1,985	3	109	176	»	»	304,064 68	984 »	17,550 »	10,270 »	»
Ensemble . . .	2,568	3,732	1,421	2,036	341	»	398,493 62	581,532 26	231,222 »	320,315 »	20,984 »	3,104 55
<b>2<sup>o</sup> Pour cause de vieillesse</b>				<b>ou d'infirmités.</b>								
<i>1<sup>o</sup> Pensions viagères :</i>												
a) Ouvriers vieux et infirmes . . . . .	1,697	2,267	1,293	»	»	»	244,520 24	208,459 54	251,278 »	»	»	»
b) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes . . .	1,060	39	1,037	»	»	»	77,630 49	876 54	86,848 50	»	»	»
<i>2<sup>o</sup> Pensions temporaires :</i>												
c) Enfants d'invalides et de veuves d'ouvriers vieux . . . . .	»	3	»	»	»	»	»	90 »	»	»	»	»
<i>3<sup>o</sup> Secours :</i>												
d) Ouvriers vieux ou infirmes, veuves ou parents d'ouvriers vieux . . . . .	»	349	»	»	»	»	»	34,870 05	»	»	»	»
Ensemble . . .	2,757	2,658	2,330	»	»	»	322,150 73	244,296 13	338,126 50	»	»	»

(1) Les renseignements concernant la Caisse du Luxembourg n'ont pas été produits.

Opérations des Caisses

de Prévoyance en 1907.

PENSIONS ET SECOURS

DISTRIBUÉS.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES				SECOURUES		MONTANT DES PENSIONS ET SECOURS					
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg
<b>1° A la suite</b>												
<i>1° Pensions viagères</i>												
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler.	1,254	506	845	1,004								
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler.	831	626	338	586								
c) Parents d'ouvriers morts par accident.	29	13	157	29								
Ensemble . . . . .	2,114	1,145	1,340	1,619								
<i>2° Pensions temporaires.</i>												
d) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, frères et sœurs d'ouvriers tués.	255	515	»	208								
<i>3° Secours.</i>												
e) Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, dots de veuves se remariant.	»	1,876	7	103								
Ensemble . . . . .	2,369	3,536	1,410	1,930								
<b>2° Pour cause de vieillesse</b>												
<i>1° Pensions viagères :</i>												
a) Ouvriers vieux et infirmes . . . . .	1,791	2,380	1,306	»								
b) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes . . . . .	1,111	32	1,083	»								
<i>2° Pensions temporaires :</i>												
c) Enfants d'invalides et de veuves d'ouvriers vieux . . . . .	»	3	»	»								
<i>3° Secours :</i>												
d) Ouvriers vieux ou infirmes, veuves ou parents d'ouvriers vieux . . . . .	»	331	»	»								
Ensemble . . . . .	2,902	2,500	2,389	»								
<b>d'accidents.</b>												
	36	(1)					229,197 53	110,487 54	157,514 10	180,802 »	3,004 »	»
	80	»					117,496 08	121,970 99	46,056 50	90,044 »	5,437 »	»
	5	»					4,195 20	1,748 45	15,298 50	4,557 »	243 »	»
	121	»					350,888 81	234,206 98	218,869 10	275,403 »	8,684 »	»
	36	»					10,900 65	26,466 64	»	13,916 »	341 »	»
	168	»					»	274,406 75	2,328 »	15,678 »	8,953 »	»
	325	»					361,789 46	535,080 37	221,197 10	304,997 »	17,978 »	2,963 70
<b>ou d'infirmités.</b>												
	»	»					254,670 49	216,439 42	256,042 50	»	»	»
	»	»					81,941 01	754 02	89,512 »	»	»	»
	»	»					»	90 »	»	»	»	»
	»	»					»	27,471 03	»	»	»	»
	»	»					336,611 50	244,754 47	345,554 50	»	»	»

(1) Les renseignements concernant la Caisse du Luxembourg n'ont pas été produits.

## Répartition des Pensions et Secours.

DÉSIGNATION  DES  CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents (antérieurs au 1 <sup>er</sup> juillet 1905).						Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité.					
	1906			1907			1906			1907		
	Nombre de personnes secourues	Sommes allouées		Nombre de personnes secourues	Sommes allouées		Nombre total de personnes secourues	Sommes allouées		Nombre total de personnes secourues	Sommes allouées	
		Globales	Par tête de personnes secourues		Globales	Par tête de personnes secourues		Globales	Par tête de personnes secourues		Globales	Par tête de personnes secourues
Mons. . . . .	2,568	398,493 62	155 20	2,369	361,789 46	158 04	2,757	322,150 73	116 84	2,902	336,611 50	116 08
Charleroi . . . .	3,732	581,532 26	155 82	3,536	535,080 37	151 32	2,471	244,296 13	98 86	2,509	244,754 47	97 74
Centre . . . . .	1,421	231,222 »	162 70	1,410	221,197 10	156 88	2,330	338,126 50	145 11	2,389	345,554 50	144 62
Liège. . . . .	2,036	320,315 »	157 18	1,930	304,997 »	158 »	(1)	»	»	»	»	»
Namur . . . . .	341	20,984 »	61 52	325	17,978 »	55 30	»	»	»	»	»	»
Luxembourg . . .	»	3,104 55	»	»	2,963 70	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. . . . .	10,098	1,555,651 43	»	9,570	1,444,005 63	»	7,558	904,573 36	119 67	7,800	926,920 47	118 78

(1) Les Sociétés charbonnières affiliées à la Caisse de Liège ont pris à leur charge le service des secours de vieillesse.

## CHAPITRE III

---

### RENSEIGNEMENTS RÉTROSPECTIFS.

---

De même que dans les précédents rapports, nous réunissons en annexes dans les trois tableaux qui suivent, pour la période décennale 1898-1907, les nombres d'ouvriers des établissements affiliés à chacune des Caisses communes, ainsi que le mouvement des opérations de celles-ci.

POUR LA COMMISSION PERMANENTE :

*Le Chef de Division,  
Membre-Secrétaire,*  
ALB. VAN RAEMDONCK.

*Le Directeur Général des Mines,  
Président,*  
L. DEJARDIN.

Bruxelles, décembre 1908.

---

## ANNEXE I.

## 1. — Nombres d'ouvriers des établissements affiliés.

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1898 . .	28,054	43,525	17,051	30,869	2,879	842	123,220
1899 . .	27,775	43,031	17,246	31,294	2,925	860	123,131
1900 . .	28,850	48,488	18,325	33,438	3,311	901	133,313
1901 . .	28,643	48,160	18,561	34,519	3,297	859	134,039
1902 . .	28,595	48,851	18,827	34,692	3,255	783	134,703
1903 . .	29,236	49,649	19,268	35,484	3,483	826	137,946
1904 . .	28,942	49,096	19,590	34,557	3,757	828	136,770
1905 . .	29,343	48,134	18,955	33,443	3,458	828	132,161
1906 . .	30,346	49,275	18,874	—	—	—	—
1907 . .	31,394	51,239	18,740	—	—	—	—

## 2. — RECETTES DES SIX CAISSES (en francs)

ANNEXE II.

ANNÉES	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces	Autres recettes	TOTAL
1898. . . . .	240,815 13	2,532,662 35	43,992 01	6,981 »	301,527 01	3,125,977 50
1899. . . . .	258,712 13	2,717,373 97	44,460 19	6,775 »	303,795 69	3,331,116 98
1900. . . . .	333,517 60	3,451,752 55	44,626 97	7,658 86	338,795 21	4,176,351 19
1901. . . . .	310,343 24	3,133,139 86	44,886 79	6,550 »	359,977 94	3,854,897 83
1902. . . . .	291,935 96	2,967,446 43	44,790 06	6,650 »	386,050 27	3,696,772 72
1903. . . . .	303,535 »	3,134,093 47	44,724 69	6,648 50	416,147 61	3,905,149 27
1904. . . . .	297,121 87	2,984,950 64	44,229 58	7,250 »	485,150 34	3,818,702 43
1905. . . . .	246,459 63	2,024,235 72	51,045 40	6,550 »	462,289 44	2,790,550 19
1906. . . . .	246,887 52	1,549,131 44 (1)	46,186 80	6,040 »	443,398 15	4,380,869 11
1907. . . . .	268,761 73	1,595,699 07	46,011 »	4,788 »	438,939 40	4,462,903 81

(1) Cotisations des exploitants des trois Caisses du Couchant de Mons, du Centre et de Charleroi.

3. — DÉPENSES DES SIX CAISSES (en francs)

ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'administration	Total des caisses communes	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses
1898 . . .	2,008,744 29	766,740 75	»	45,729 14	2,821,214 18	8,664,798 96	2,767,912 65
1899 . . .	2,032,727 86	799,097 55	»	47,954 62	2,879,780 03	9,116,135 91	2,819,921 30
1900 . . .	2,050,195 »	806,569 75	»	48,662 80	2,905,427 55	10,387,059 55	2,847,209 15
1901 . . .	2,087,880 36	822,410 60	»	52,691 08	2,962,982 04	11,278,975 34	2,912,743 05
1902 . . .	2,123,586 57	866,784 »	10,126 39	50,179 04	3,050,676 »	11,925,072 06	2,973,844 20
1903 . . .	2,153,535 98	888,350 65	3,840 »	53,803 22	3,099,529 85	12,730,691 48	3,020,511 80
1904 . . .	2,177,741 90	917,671 70	1,769 »	55,373 54	3,152,556 15	13,396,837 76	3,048,104 10
1905 . . .	2,584,359 76		»	56,698 71	2,641,058 47	13,329,452 67	2,472,756 72
1906 . . .	2,460,224 79		»	45,605 85	2,505,830 64	12,981,240 44	2,072,679 80(1)
1907 . . .	2,370,926 10		»	47,016 73	2,437,942 83	12,843,742 54	2,016,699 08

(1) Somme des charges des trois Caisses du Couchant de Mons, du Centre et de Charleroi.